



Editorial

Les citoyennes et citoyens ont choisi

Le vote du 10 juin a eu lieu; la population de Val-de-Ruz a choisi de refuser la modification du coefficient fiscal. Le Conseil communal en prend acte et le respecte.

En toute transparence, il a expliqué les enjeux de la votation et a proposé le maintien des prestations offertes à ses citoyens afin de ne pas opposer reports de charges et aspects normatifs cantonaux aux propres prestations de la Commune.

Il a remis l'ouvrage sur le métier afin de trouver comment compenser les CHF 2,7 millions qui ne proviendront pas de la fiscalité et qui s'ajoutent aux autres CHF 5,2 millions du déficit 2018.

Les montants en jeu sont énormes, le frein à l'endettement ne permet pas à la Commune de puiser autant dans les réserves, sans parler du point d'impôt repris par l'Etat au 1^{er} janvier 2018, des deux autres points (de CHF 540'000 chacun) qui sont d'ores et déjà annoncés, ni de la réforme fiscale du Canton (soit des baisses pour les entreprises et les privés qui seront opérées en 2019-2020).

Des discussions préalables entre le Conseil communal et la Commission de gestion et des finances du Conseil général afin de se préparer à ce résultat des urnes, il ressort, sans surprise, des obligations d'économies de plusieurs millions de francs dans les domaines de la seule compétence communale.

Après un énième et minutieux passage en revue des pistes potentielles par l'administration et les Autorités, l'objectif est encore bien loin d'être atteint. L'Exécutif a toutefois déjà procédé à des choix politiques «très conséquents».

Le Conseil communal communique, depuis la semaine passée, les premières décisions prises, au fur et à mesure de leur officialisation, notamment celles qui nécessitent une anticipation temporelle à la procédure finale du budget 2019. Il respecte la décision des urnes et travaille déjà clairement en ce sens.

Son seul regret: le taux de participation.

Conseil communal

Organisation de l'école: changements pour la prochaine rentrée

L'organisation de la prochaine année scolaire avance à grands pas. Comme chaque année, il est nécessaire de procéder à de nombreuses modifications de la composition des classes, d'en ouvrir, d'en fermer ou de déplacer certains enseignants au sein du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV).

Avec la création des cercles scolaires en 2012 et les réformes qui ont suivi, le parti a été pris, à Val-de-Ruz, de laisser les élèves le plus longtemps possible dans leur collège de village et de favoriser les classes à deux, voire plusieurs degrés. Parallèlement, les classes de 8^e année, anciennement 1^{ère} année du secondaire, ont été déplacées de La Fontenelle vers les villages afin de répondre aux objectifs du demi-cycle 7-8. Fort de l'expérience de nos enseignants dans la gestion des classes à deux degrés, des classes de 7^e-8^e années ont été créées partout où cela s'avérerait nécessaire afin d'éviter les déplacements d'élèves.

Aujourd'hui, avec plus de trois ans de recul, la direction a procédé à une évaluation du fonctionnement de ces classes. Si l'aspect et le suivi pédagogiques restent bien maîtrisés, les coûts annexes s'avèrent très élevés, tant au niveau financier qu'au niveau de la charge de travail des enseignants: dédoublement d'une partie des heures d'enseignement, multiplication des intervenants dans la classe, problématique de l'évaluation des élèves différente en 7^e année (appréciations) et en 8^e année (notes). Parallèlement, les moyens d'enseignement réalisés dans le cadre d'HarmoS sont conçus pour des classes à un seul degré.

Pour toutes ces raisons, la direction et la cheffe de dicastère ont pris la décision de supprimer, partout où cela s'avère possible, les classes à deux degrés en 7^e et 8^e années. A la rentrée d'août, une quarantaine d'élèves seront donc déplacés vers un autre collège, cela via les transports publics dans la majorité des cas. Les élèves recevront une attestation pour l'acquisition d'un abonnement.

Par ailleurs, les élèves de 5^e année de Valangin et Boudevilliers seront exceptionnellement scolarisés au collège de Boudevilliers qui accueille habituellement les élèves du cycle I. Cette décision est basée sur les effectifs prévus en 3^e, 4^e et 5^e années et s'appuie sur une analyse au niveau pédagogique. Elle n'est pas amenée à perdurer au-delà d'une année scolaire.

Dès la prochaine rentrée, le collège de Montmollin rejoindra le CSV, qui comptera ainsi trois classes de plus. Les élèves des années 1 à 6 resteront à Montmollin, ceux de 7^e année seront scolarisés à Coffrane alors que les plus âgés, déjà scolarisés à Peseux, termineront leur scolarité au centre de La Côte. Les élèves concernés par ces changements et leurs parents ont été avertis au mois de mai. En tout, le CSV comptera plus de 2'300 élèves et 124 classes à la prochaine rentrée scolaire.

Reprise des travaux à Savagnier

Les travaux ont repris le 18 juin dernier et devraient durer environ quatre mois.

La Commune procédera au remplacement de la conduite principale d'eau potable.

Durant cette période, les riverains sont priés d'annoncer rapidement s'ils déménagent et/ou reçoivent des livraisons à l'administration des travaux publics.

Pour davantage d'informations, l'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

La Commune se retire de l'association du Bibliobus

Le Conseil communal a envoyé sa lettre de démission à l'association du Bibliobus pour la fin de l'année civile, conformément au délai de résiliation légal. Le Bibliobus, qui stationne actuellement à 19 endroits de la Commune, disparaîtra du paysage vaudruzien à la fin 2018. Cette décision, rendue nécessaire par le résultat du vote du 10 juin 2018 sur l'adaptation du coefficient fiscal et les économies nécessaires en découlant, engendrera une économie annuelle de quelque CHF 140'000.

Restez connecté à votre Commune

Téléchargez ou mettez à jour l'application NEMO News qui, ponctuellement, notifie instantanément les nouvelles actualités de Val-de-Ruz. Dans sa toute nouvelle version, elle vous permet de composer votre fil d'actualités en sélectionnant les émetteurs et les thèmes désirés. Par défaut, tous les thèmes et les actualités de l'ensemble des émetteurs sont visibles mais vous pouvez les désactiver à tout moment.

Découvrez par vous-même les nouvelles fonctionnalités telles que les accès directs à des informations connexes via les liens hypertextes ou la possibilité de composer les numéros de téléphone indiqués.

En complément, le site internet de la Commune est facilement consultable sur tous les supports mobiles tels que tablettes et smartphones.



NEMO News

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 25 juin 2018 à 18h30** à la salle de spectacle de Dombresson. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018
3. Communications du président
4. Rapport d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général
5. Nomination du bureau
6. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de M. Olivier Pauchard, démissionnaire
7. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Olivier Pauchard, démissionnaire
8. Comptes et gestion 2017
9. Réponse à divers postulats en lien avec les transports publics
10. Motions et propositions
11. Résolutions, interpellations et questions
12. Communications du Conseil communal

Mise à l'enquête publique

La modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur «Le Sécheron», est mise à l'enquête publique jusqu'au 25 juin 2018.

Le dossier peut être consulté auprès de l'unité administrative de l'urbanisme, rue Charles-L'Eplattenier 1 aux Geneveys-sur-Coffrane, depuis le 25 mai 2018 (date de publication dans la Feuille officielle) et jusqu'à la fin du délai de mise à l'enquête.

Toute opposition motivée est à adresser au Conseil communal, par écrit, durant la mise à l'enquête publique.

Places de jeux

En raison de la transformation des bureaux de la BCN à Cernier, un conteneur servant de guichet pour la banque est momentanément installé du côté de la rue Guillemette de Vergy. De ce fait, dès à présent et pour une durée indéterminée, la place de jeux du centre du village est partiellement inutilisable.

La Commune met à votre disposition quelque 30 autres places de jeux facilement localisables depuis notre site internet, lesquelles offrent aux familles et aux enfants de belles possibilités d'amusement.

Changement au Conseil général

Le 6 juin 2018, le Conseil communal a proclamé élue conseillère générale Marie Jacot (PLR) en remplacement d'Olivier Pauchard (PLR), démissionnaire.